

République Française
Département 43**Extrait des délibérations**
du Conseil Municipal
de la Commune de Saint-Ilpize

Nombre de conseillers
En exercice : 11
Présents : 10
Pouvoir : 1

Date de convocation : 16/04/2026
Date d'affichage : 16/04/2026

N° 2026_04-21-09**Séance du 21 avril 2026**

L'an deux mil vingt-six, le vingt et un avril à 18h 00, le conseil municipal de Saint-Ilpize, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil, à la mairie, sous la présidence de Madame Isabelle Roussel, maire.

Étaient présents : Lucie Bissier, Jean-Louis Bouche, Jacques Chausse, Guy Chicoutel, Pascal Comte, Martine Defay, Jodie Losse, Marine Lemoine, Alain Rolland, Isabelle Roussel
Absent : Estelle Klein, pouvoir donné à Jacques Chausse
Secrétaire de séance : Martine Defay

Objet : modification de l'horaire hebdomadaire du poste d'adjoint technique affecté à la cantine

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le code général de la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération en date du 16 juin 2022 créant l'emploi d'adjoint technique pour la cantine à une durée hebdomadaire de 25 heures

Madame la Maire expose à l'assemblée la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail de l'emploi d'adjoint technique permanent à temps non complet (poste catégorie C, créé pour la cantine, à raison de 25 h/semaine).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de porter, à compter du 1er mai 2026, de 25 heures (temps de travail initial) à 24 heures $\frac{1}{2}$ (temps de travail modifié) la durée hebdomadaire de travail de l'emploi d'adjoint technique permanent créé pour la cantine.

Pour extrait, copie conforme

Le maire, Isabelle Roussel

A Saint-Ilpize le 21 avril 2026

